

RAPPORT

de la

PREMIERE PARTIE DE LA VINGT-DEUXIEME REUNION

DE LA COMMISSION DES PRODUITS

à la

DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL DE LA FAO

	<u>Page</u>
I. <u>PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA SITUATION MONDIALE DES PRODUITS AGRICOLES DEPUIS LE MOIS DE JUIN 1953</u>	3
1. <u>Généralités</u>	3
2. <u>Situation des divers produits</u>	5
II. <u>PRINCIPALES MODIFICATIONS DES POLITIQUES INTER- GOUVERNEMENTALES ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES DEPUIS LE MOIS DE JUIN 1953</u>	10
1. <u>Politiques et ententes inter-gouvernementales Blé - Sucre - Coton - Cacatchouc - GATT</u>	10
2. <u>Mesures gouvernementales</u>	11
3. <u>Points de vue de la Commission sur l'écoulement des excédents</u>	14
III. <u>TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE</u>	15
1. <u>Mandat</u>	15
2. <u>Evaluation de la situation des produits</u>	15
3. <u>Examen des obstacles au commerce des produits agricoles</u>	18
4. <u>Etude des politiques nationales et internationales</u>	18
5. <u>Fréquence des réunions</u>	19
6. <u>Documentation</u>	19
7. <u>Recommandation</u>	19

	<u>Page</u>
IV. <u>QUESTIONS DIVERSES</u>	20
1. <u>Proposition de convocation d'une réunion sur l'huile d'olive</u>	20
2. <u>Expédition et traitements des graines oléagineuses</u>	20
V. <u>DISPOSITIONS RELATIVES A LA DEUXIEME PARTIE DE LA VINGT-DEUXIEME REUNION</u>	20
ANNEXE I - Exposé sommaire sur les travaux de la Commission relatifs à l'écoulement des excédents	
ANNEXE II - Travaux de la Commission des Produits depuis la sixième session de la Conférence (CCP 53/24 révisé)	
ANNEXE III - Liste des gouvernements et organisations ayant pris part à la première partie de la vingt-deuxième réunion de la Commission des Produits	

RAPPORT DE LA PREMIERE PARTIE DE LA VINGT-DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION  
DES PRODUITS A LA DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL DE LA FAO

1. La Commission des produits de la FAO a tenu sa vingt-deuxième réunion (première partie) à Rome, du 13 au 17 novembre 1953, sous la présidence de M. G.H. Janton (France).

I. PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA SITUATION MONDIALE  
DES PRODUITS AGRICOLES DEPUIS LE MOIS DE JUIN 1953

I.1. Généralités

2. Le rapport de la vingt et unième réunion de la Commission soulignait certains traits de la situation des produits comme suit: amélioration des disponibilités de produits agricoles en général; accumulation de stocks, principalement dans la zone dollar; fermeté de la demande de produits alimentaires et de matières premières d'origine agricole pour la consommation et pour les industries, mais affaiblissement de la demande, en ce qui concerne les achats destinés aux stocks stratégiques et commerciaux; enfin, baisse des prix de certains produits agricoles. Au cours des mois qui ont suivi, cette évolution s'est confirmée dans l'ensemble.

3. D'après les renseignements dont on disposait à la fin d'octobre 1953, la production agricole a presque atteint le niveau élevé de l'année précédente. Même lorsque la production a baissé (céréales par exemple), le recul a été compensé par l'augmentation des stocks. La production de viande et de produits laitiers a bénéficié de bonnes conditions de pâturage dans la plupart des régions et du fait que les céréales secondaires ont été plus abondantes et meilleur marché. La situation du café et du cacao reste serrée.

4. Les stocks de certains des principaux produits alimentaires et matières premières d'origine agricole ont continué d'augmenter et les plus importants se trouvent dans la zone dollar. Le phénomène est dû principalement à une forte production coïncidant avec une baisse des exportations des Etats-Unis, ce dernier mouvement s'expliquant à son tour par le développement de la production agricole dans d'autres pays et par la baisse des prix des produits de la zone non dollar. Même dans les pays exportateurs de cette zone, les stocks de divers produits - riz, autres céréales et caoutchouc, par exemple - se sont également accrus. Certains pays ont pris des mesures pour limiter la production et des dispositions spéciales pour écouler leurs stocks (voir paragraphes 29-34). Dans de nombreuses régions, toutefois, les régimes alimentaires demeurent très inférieurs au niveau qui serait satisfaisant du point de vue de la nutrition et l'existence d'excédents de quelques produits agricoles traduit simplement l'insuffisance de la demande soluble, aux prix actuels.

5. Bien que la demande générale soit restée ferme, on enregistre depuis mai certaines baisses de prix, par exemple sur les céréales pour l'alimentation humaine et animale, le sucre, les matières grasses non comestibles et le caoutchouc naturel. De plus, les prix à la production des bovins et des produits laitiers ont également faibli dans l'hémisphère nord. Ces baisses sont dues surtout à l'amélioration des disponibilités, mais aussi, dans une certaine mesure, à un fléchissement de la demande pour le stockage stratégique et commercial (en ce qui concerne le caoutchouc par exemple).

La baisse des prix et l'amélioration de la situation des devises dans les pays de la zone non-dollar ont joué ensemble pour réduire l'écart que marquaient les prix des produits entre la zone dollar et le reste du monde. Même ainsi, le mouvement des approvisionnements de la zone dollar vers l'extérieur a été limité par la pénurie de cette devise. Par suite de l'amélioration de la situation des disponibilités, quelques pays d'Europe, notamment le Royaume-Uni, ont eu tendance à libérer davantage leurs échanges. Jusqu'à présent, le revenu disponible des consommateurs s'est maintenu en général au niveau élevé qu'il atteignait à la mi-1953, particulièrement dans les pays industrialisés. Aussi la demande de produits alimentaires (y compris les boissons) et de matières premières d'origine agricole est-elle restée ferme.

6. En Europe, les efforts tendant à réduire la dépendance à l'égard des sources d'approvisionnement d'outre-mer, par une coopération au sein de l'OECE, ont été poursuivis; la chose est particulièrement importante en ce qui concerne les disponibilités d'aliments du bétail.

TABLEAU 1 PRIX DE GROS DES PRINCIPAUX PRODUITS ENTRANT  
DANS LE COMMERCE MONDIAL SUR CERTAINS MARCHES

Produits	Janv.-Juin 1950	Maximum 1951		Minimum par la suite		Mai 1953	Octobre 1953
		Mois	Prix	Mois	Prix		
(En dollars des E.U. par 100 lb., sauf indication contraire)							
Blé Chicago, No.2 rouge d'hiver dollars E.U.le bushel	2,24	Déc.	2,61	Août 53	1,88	2,11	1,94
Blé Canada Classe II. No.1.N. dollars E.U.le bushel	1,94	Déc.	2,37	Oct.53	1,98	2,13	1,98
Orge Irak caf Europe dollars E.U.la tonne	58,50	Déc.	110,00	Oct.53	51,50 <sup>1)</sup>	60,30	51,50 <sup>1)</sup>
Riz (E.U. usiné)	8,08	Mars	10,55	Sep.51	8,30	12,38	9,50
Sucre, brut (Cuba)	4,39	Juin	7,41	Oct.53	3,13	3,65	3,13
Huile de coco (Philippines)	14,70	Fév.	20,64	Avr.52	8,38	16,09	15,33
Coprah (Etats-Unis)	9,52	Fév.	13,79	Avr.52	6,00	11,09	10,25
Café (Etats-Unis)	47,75	Fév.	55,52	Juin 52	53,00	55,30	59,30
Cacao (Etats-Unis)	26,40	Mars	38,10	Nov.51	29,50	33,40	40,64
Thé (Ceylan)	51,00	Mars	60,40	Sep.51	36,98	...	42,93
Laine (Royaume-Uni) <sup>3)</sup>	155,00	Mars	366,00	Mars 52	128,00	190,00	171,00
Coton (Etats-Unis)	32,34	Mai	45,23	Janv.53	32,49	33,41	32,57
Coton (Karnak, Egypte)	45,17	Mars	102,87	Fév.53	34,85	35,77	35,06 <sup>2)</sup>
Jute (Royaume-Uni) <sup>4)</sup>	14,52	Mai	28,75	Sep.52	9,13	9,50	9,75
				Avr.53			
Caoutchouc (Malaisie)	21,00	Fév.	73,50	Oct.53	19,11	23,38	19,11

1) Prix préliminaires d'octobre.

2) Septembre 1953

3) 64's, ventes aux enchères dans le Dominion et au Royaume-Uni; prix au Royaume-Uni, lavée.

4) LJA Daissee 2/3 caf Dundee.

## I.2 Situation des divers produits

7. Dans les pays exportateurs, les quantités de blé disponibles pour l'exportation et le report en 1953/54 sont considérablement plus élevées que celles de l'année précédente, en raison de la forte augmentation que marquaient les stocks à la fin de 1952/53. Au 1er juillet 1953, les stocks des quatre principaux pays exportateurs représentaient ensemble 34 millions un an auparavant. L'augmentation des approvisionnements est générale, mais les disponibilités de l'Amérique du Nord représentent à nouveau 80 pour cent du total. De leur côté, les besoins d'importation ont encore diminué, du fait des bonnes récoltes et de l'accroissement des stocks dans les pays importateurs, au point qu'en 1953/54 ils n'atteindront peut-être au total qu'un tiers environ des disponibilités exportables, ce qui laisserait un nouveau tonnage considérable à reporter sur les stocks de fin de campagne. Des restrictions de superficie et des contingents de commercialisation seront en vigueur aux Etats-Unis pour la récolte de 1954, mais l'existence de reports importants, aussi bien dans ce pays qu'ailleurs, fera vraisemblablement que les disponibilités demeureront abondantes en 1954/55. La concurrence s'est renforcée dans les échanges internationaux et ceci s'est accompagné d'un certain fléchissement des prix. Les ventes dans le cadre de l'Accord international du blé se font à un prix inférieur au prix plafond stipulé dans le nouvel Accord.

8. La situation du riz s'est encore détendue. Toutefois, le commerce international est inférieur à celui de 1952 et des stocks s'accumulent dans les deux principaux pays exportateurs. Les cours libres ont subi une baisse, qui a été prononcée sur certains marchés, et il en a été de même des prix prévus par les contrats bilatéraux en Birmanie, dans les cas où les acheteurs s'engagent à prendre des quantités minima pendant un certain nombre d'années. On a enregistré en octobre un certain raffermissement. L'évolution des prix du riz sera fortement influencée par les décisions que prendra le gouvernement du Japon concernant les types de céréales qui constitueront les importations supplémentaires auxquelles il lui faudra procéder du fait que la récolte menace d'être la pire qu'ait connue ce pays depuis une vingtaine d'années. Il est probable que les disponibilités exportables en 1954 seront supérieures à celles de 1953; néanmoins, certains pays pour lesquels le riz constitue l'aliment de base devront peut-être continuer à importer d'autres céréales.

9. Les approvisionnements de céréales secondaires sont eux aussi satisfaisants, pour deux raisons: légère augmentation des stocks de milieu d'année et bonne récolte chez les importateurs et chez les exportateurs. Les disponibilités suffisent, et au-delà, à assurer des exportations égales à celles de l'année dernière et une proportion plus considérable des ressources se trouve dans les pays exportateurs de la zone non-dollar. Toutefois, le volume du commerce n'a guère varié malgré la baisse des prix. Les pays importateurs, ayant augmenté leur propre production d'aliments du bétail, sont moins dépendants de l'étranger et, sauf si le rapport de prix aliments du bétail produits de l'élevage venait à se modifier profondément, il se peut que leurs achats n'augmentent que légèrement ou même pas du tout.

10. En ce qui concerne la viande, la production de viande de bœuf et de veau de 1953 sera supérieure à celle de 1952, mais celle de viande de mouton et d'agneau restera à peu près inchangée. La production de viande de porc diminuera toutefois, par suite principalement d'un recul sensible en Amérique du Nord. En 1953, les exportations de l'Australie, de l'Uruguay et de l'Irlande ont été supérieures à celles de 1952 et il en a été de même pour les exportations australiennes de viande de mouton et d'agneau, ainsi que pour les envois de bacon du Danemark et de la Pologne. La baisse des prix des animaux dans l'hémisphère nord, amorcée en 1952, s'est poursuivie en 1953, les prix des porcs en Amérique du Nord constituant la seule exception notable. A la mi-septembre 1953, le rapport de prix porc/maïs (châtrons et jeunes truies à Chicago) s'établissait à 14,9 contre 11,3 un an auparavant. Dans l'hémisphère sud, les prix ont monté, mais ce mouvement s'est ralenti sensiblement ces derniers temps.

11. Les disponibilités mondiales de produits laitiers se sont beaucoup améliorées durant 1953. La production de beurre a substantiellement augmenté par rapport à 1952 et l'on s'attend à un nouveau progrès de la production fromagère. Les prix ont baissé tant au Canada qu'aux Etats-Unis et les deux gouvernements, pour soutenir les prix, ont procédé à des achats de beurre, de fromage et de lait écrémé en poudre. Dans quelques pays d'Europe également, les prix ont eu tendance à baisser. L'URSS, qui a acheté de gros tonnages de beurre et de fromage, pourrait se classer cette année au deuxième rang des importateurs de beurre. Les bonnes récoltes de 1953 et l'amélioration des disponibilités d'aliments du bétail dans les pays exportateurs offrent des perspectives favorables pour une augmentation de la production laitière, s'il ne se produit pas de baisse importante des prix.

12. La production de poisson a beaucoup augmenté au Japon, compensant dans une certaine mesure une légère baisse survenue dans la plupart des autres grands pays producteurs. On pense que la production mondiale de 1953 (non compris celle de l'URSS et de la Chine) équivaldra à peu près à celle de 1952. Toutefois, on s'attend à des augmentations de production dans certaines régions, grâce aux progrès de la pisciculture en étang (par exemple au Congo belge et dans d'autres territoires où des projets de mise en valeur sont en cours).

13. En ce qui concerne les matières grasses, les prix des huiles comestibles liquides d'origine végétale ont légèrement avancé jusqu'à la mi-1953 sous l'influence de deux facteurs: baisse de la production en dehors des Etats-Unis et augmentation des achats d'huile de coton effectués par le gouvernement de ce pays. Le prix du saindoux a fortement augmenté depuis la fin de 1952, conséquence d'une baisse de production aux Etats-Unis. Les prix du suif et de l'huile de palme non comestibles ont légèrement baissé à la suite de l'augmentation des disponibilités mondiales. Les prix de l'huile de lin ont diminué sensiblement du fait de la faiblesse de la demande européenne et de l'importance des disponibilités exportables. Durant le premier semestre de 1953, on a noté un renforcement de la demande mondiale de matières grasses, mouvement qui semble s'être poursuivi. Il est probable que les disponibilités exportables de la zone non-dollar augmenteront modérément durant 1953/54. Les prix des matières grasses dans cette zone ont marqué une hausse générale de la fin d'août à la mi-novembre, mais on peut s'attendre à un fléchissement quand les huiles provenant des récoltes effectuées en automne dans l'Inde, en Afrique et dans le bassin méditerranéen commenceront à arriver sur le marché, c'est-à-dire en décembre et janvier.

14. La demande de sucre payable en dollars a souffert des perspectives sous lesquelles se présente la production chez les importateurs et, dans la zone dollar, chez les exportateurs. Au début d'octobre, les cours mondiaux tombaient au-dessous du prix minimum prévu dans le nouvel accord sur le sucre. Selon les indications préliminaires, la production de 1953/54 devrait dépasser d'un million de tonnes environ celle de 1952/53. Elle sera en augmentation sensible en Europe (malgré la contraction des superficies betteravières) et, plus généralement, dans les pays de la zone non-dollar. Aux Etats-Unis, la récolte de betteraves de 1953/54 dépassera celle des deux années précédentes.

15. Du fait des gelées, la perspective d'une amélioration sensible des disponibilités de café au Brésil se trouve reculée. Dans les autres pays producteurs, par contre, la tendance de la production reste à l'augmentation. Quant au cacao, les nouvelles estimations de la récolte africaine indiquent une légère baisse, qui devrait être compensée par un progrès au Brésil. Pour ces deux produits, il semble que la production de 1953/54 sera à peu près égale à celle de 1952/53. La demande a été soutenue, ce qui s'est traduit par le développement des importations et l'amélioration des prix au cours des huit premiers mois de 1953. Il ne s'est pas constitué d'excédents de thé, par suite du mauvais temps et des restrictions volontaires de production appliquées dans l'Inde septentrionale. Les prix du thé indien se sont beaucoup raffermis et l'écart de prix entre les thés de qualité inférieure et supérieure s'est rétréci. Bien que les restrictions de culture aient été pratiquement levées en octobre, les disponibilités mondiales ne dépasseront probablement pas celles de 1952.

16. Les mesures de restriction des superficies ayant été renforcées pour la campagne de 1953, la production totale de tabac des Etats-Unis sera inférieure d'environ 10 pour cent au niveau élevé atteint en 1952. Parmi les autres principaux fournisseurs de tabacs à cigarettes pour l'exportation, la Rhodésie du Sud a eu cette année une récolte plus forte, mais, dans l'Inde, les disponibilités de tabac Virginie "flue-cured" pour l'exportation seront probablement inférieures à celles de l'année dernière, même si la production totale a augmenté. La production de tabac d'Orient en Grèce et en Turquie est supérieure à celle de l'année dernière et les disponibilités exportables augmenteront peut-être. Lors des récentes ventes aux enchères aux Etats-Unis, les types flue-cured ont notablement augmenté bien que les stocks soient plus considérables (par suite de la forte récolte de 1952 et de la baisse des exportations en 1952/53) et que les perspectives d'exportation soient moins bonnes. Cette hausse de prix peut s'expliquer par la baisse de production et par une demande soutenue de la part de l'industrie.

17. Il ne faut pas s'attendre en 1953/54 à une baisse sensible de la production mondiale de coton. Les récoltes, qui ont diminué au Mexique, au Pakistan et en Egypte, ont augmenté aux Etats-Unis et dans l'Inde. Dans le premier de ces deux pays, on annonce des restrictions de superficie pour 1954. Les prix commerciaux du coton n'ont guère varié au cours des six derniers mois. Au Brésil, où les exportations se sont réduites à peu de chose, tandis que les stocks s'accumulaient, il semble qu'il se passe actuellement un phénomène d'ajustement des prix. Les stocks s'accroîtront probablement encore en 1953/54, mais les prix pourraient bénéficier de trois facteurs: développement de la consommation, achats des pays consommateurs en vue de reconstituer leurs stocks et réduction prévue des disponibilités résultant des restrictions de superficie.

18. Il se peut que la production mondiale de laine de 1953/54 atteigne 1,16 million de tonnes contre 1,14 million de tonnes l'année dernière. Les stocks commerciaux des pays consommateurs n'ont guère varié, mais les stocks gouvernementaux ont augmenté. Les prix ont en général marqué une légère tendance à la hausse durant la plus grande partie de la dernière campagne, et, par suite du développement de la consommation et de la faiblesse relative des stocks dans les pays consommateurs, cette fermeté persistera peut-être.

19. En raison principalement des restrictions de superficie au Pakistan, la récolte totale de jute du sous-continent indien (c'est-à-dire la quasi totalité de la production mondiale) reviendra probablement de 11,5 millions de balles l'année précédente à 6 millions de balles cette année. Bien que les stocks de jute brut aient été considérables au début de la campagne en cours, la situation des disponibilités se resserre. Les prix du jute brut, tant à la production qu'à l'exportation, ont augmenté au cours des six derniers mois. Ils tendent maintenant à se stabiliser à un niveau normal. La hausse peut se poursuivre si la production ne recommence pas à augmenter pendant la campagne prochaine.

20. Au cours des quelques mois écoulés, la production de caoutchouc naturel a diminué, par suite de la baisse des prix; quant au caoutchouc synthétique, il y a également baisse de production après un maximum atteint au milieu de 1953. Dans les deux cas, la consommation n'a cessé de se développer et l'excédent de la production sur la consommation, qui avait été absorbé en grande partie par le stockage stratégique au cours des dernières années, est en train de diminuer. Les stocks commerciaux de caoutchouc naturel se sont réduits durant le premier semestre de 1953, tandis qu'ils augmentaient pour le caoutchouc synthétique. Au milieu de 1953, toutefois, les premiers demeuraient sensiblement plus élevés qu'il y a un an, alors que les seconds étaient légèrement inférieurs. Les prix du caoutchouc naturel n'ont pour ainsi dire pas cessé de baisser depuis six mois: en juillet, ils s'établissaient au niveau du prix que le gouvernement des Etats-Unis paie pour le caoutchouc synthétique GR-S et ils ont encore diminué depuis.

21. En ce qui concerne les produits forestiers, les prix des sciages, du papier et des produits bruts - qui s'étaient ajustés en baisse après le boom coréen - se sont stabilisés cette année à un niveau légèrement plus élevé que celui du début de 1950. Il semble qu'en 1954 l'offre et la demande de sciages en Europe s'équilibreront à peu près, compte tenu d'une certaine augmentation que pourraient marquer les disponibilités de l'URSS exportables vers l'Europe Occidentale, par rapport aux expéditions de ces dernières années. On peut s'attendre que la demande mondiale de pâte et de papier soit suffisante pour absorber la production courante, dans plusieurs pays, la capacité des usines s'est développée sensiblement.

II. PRINCIPALES MODIFICATIONS DES POLITIQUES INTERGOUVERNEMENTALES  
ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES EN MATIERE DE PRODUITS  
DEPUIS LE MOIS DE JUIN 1953

II.1 Politiques et ententes intergouvernementales

Accord international sur le blé

22. L'Accord international sur le blé, révisé et renouvelé, est entré en vigueur le 1er août 1953. Les pays exportateurs se sont mis d'accord, lors de la session du Conseil international du blé qui s'est tenue à Madrid au mois d'octobre, sur les réductions qu'il a fallu apporter à leurs ventes garanties du fait de la non participation du Royaume-Uni au nouvel Accord. Le nombre des pays importateurs qui sont parties à l'Accord atteint maintenant 45; celui des pays exportateurs reste de quatre. Certains pays n'ont pas encore ratifié l'Accord. Les quantités garanties aux termes du nouvel Accord portent au total sur 11.462.000 tonnes, contre 15.810.000 tonnes pour l'année au cours de laquelle l'Accord précédent a cessé d'être en vigueur (c'est-à-dire 1952/53).

Accord international sur le sucre

23. La Conférence sur le sucre, qui s'est réunie à Londres du 13 juillet au 24 août sur l'initiative des Nations Unies, a élaboré le texte d'un Accord international sur le sucre; au 31 octobre, cet Accord avait été signé par 24 pays (17 des 22 pays exportateurs et 7 des 16 pays importateurs), qui représentent respectivement 85,5 et 72,5 pour cent du total des voix détenues par les gouvernements des pays exportateurs et par les gouvernements des pays importateurs. Sous réserve que le nombre requis de ratifications soit atteint à la date du 15 décembre, l'Accord entrera en vigueur le 1er janvier 1954. Il prévoit un éventail des prix de base compris entre 3,25 et 4,35 cents E.U. la lb.; les tonnages de base d'exportation atteignent au total 5.390.000 tonnes. L'Accord est établi pour une durée de cinq ans, mais il est entendu qu'au cours de la troisième année de sa mise en oeuvre, son fonctionnement fera l'objet d'un examen général.

24. Le nouvel Accord maintient en gros la structure prévue dans l'avant-projet. Toutefois, certaines modifications importantes tendent à réduire le contrôle sur les mesures d'ordre intérieur dans les pays importateurs. L'une des plus importantes de ces modifications consiste dans le retrait de la proposition qui tendait à limiter l'accroissement de la production dans les pays importateurs à un pourcentage du chiffre estimatif de l'accroissement de la consommation pendant des périodes de référence. Une disposition nouvelle de grande importance prévoit que le Conseil modifie les contingents, non seulement lorsque le prix est effectivement descendu au-dessous du prix minimum ou a dépassé le prix maximum, mais encore lorsqu'il "décide que les conditions du marché rendent souhaitable" une réduction ou une augmentation des contingents, destinée à empêcher des fluctuations des prix en dehors des limites convenues. Les marges de réduction maxima des contingents effectifs qui peuvent être autorisées au cours d'une année quelconque sont limitées à 20 pour cent des contingents de base. Quant au nouveau texte du chapitre relatif aux stocks, il donne dans une assez large mesure suite à la recommandation formulée par la FAO et tendant à ce que les clauses relatives aux stocks soient plus étroitement liées à celles qui concernent la stabilisation des prix. Il prévoit en particulier que des stocks minima seront explicitement tenus en réserve afin de faciliter les accroissements de contingents que pourrait ordonner le Conseil.

### Projets d'Accord sur le Coton

25. Lors de la douzième réunion plénière qui s'est ouverte à Washington le 2 novembre, la Commission consultative internationale du coton a examiné un rapport de son Comité permanent dans lequel celui-ci poursuit l'étude des trois catégories fondamentales d'accord qui pourraient être applicables au coton, à savoir: i) contrat multilatéral; ii) accord sur la création de stocks régulateurs; iii) combinaison d'un contrat et d'un ou plusieurs stocks régulateurs. Bien que les points de vue officiels ne soient pas encore connus, la Commission croit comprendre que, si la Réunion a reconnu l'opportunité d'une coopération visant à stabiliser les prix, le moment n'est pas venu d'entamer des négociations en vue d'un Accord international sur le coton.

### Groupe d'étude internationale du caoutchouc

26. Le Groupe d'étude international du caoutchouc, qui s'est réuni à Copenhague au mois de mai dernier n'ayant pu se mettre d'accord sur la nécessité de prendre, pour le moment, des mesures internationales de stabilisation en ce qui concerne le caoutchouc, le Comité de direction de cet organisme a tenu en octobre une réunion spéciale. Les délégations ne sont pas parvenues à s'entendre sur la nécessité de conclure dans un proche avenir un accord sur le caoutchouc. Le Group a noté que l'excédent de production de caoutchouc naturel en 1953 serait probablement inférieur aux prévisions initiales et que l'accroissement des stocks gouvernementaux et des stocks de consommateurs réduirait considérablement cet excédent. Néanmoins, eu égard à l'évolution récente des prix, certains palliatifs ont été proposés: 1) accélération des opérations de replantation; 2) constitution de nouveaux stocks de caoutchouc naturel ou augmentation des stocks existants; 3) en ce qui concerne les États-Unis, relèvement du prix gouvernemental pour le caoutchouc synthétique GR-S, réexamen des méthodes de rotation des stocks et abrogation des directive concernant le niveau à partir duquel l'utilisation de caoutchouc synthétique pourrait devenir obligatoire.

### VIIIème Conférence du GATT

27. La VIIIème Conférence du GATT qui s'est tenue à Genève en septembre-octobre, a autorisé le Royaume-Uni à augmenter, sous certaines conditions, les droits non consolidés visant divers produits, particulièrement les fruits et légumes, tout en maintenant les tarifs préférentiels consentis pour ces produits. La Conférence a également décidé de proroger de 18 mois, après la fin de 1953, la durée de validité des concessions tarifaires réciproques. Bien que le Japon n'ait pas été admis comme membre de plein exercice, ce pays pourra assister aux réunions ultérieures.

### II. 2. MESURES GOUVERNEMENTALES

28. Au cours des six derniers mois, des progrès notables ont été réalisés dans la voie de l'amélioration des échanges, sous les auspices de l'Organisation Européenne de Coopération Économique. Toutefois, les contrôles à l'importation continuent d'entraver les échanges. Il faut noter également que les contrôles intérieurs ont été atténués et que l'on s'achemine vers une plus grande liberté du commerce. Au Royaume-Uni, par exemple, on a décidé d'abolir les contrôles des prix et de la distribution pour la viande, les matières grasses et les produits laitiers en 1954, et de rendre au Secteur privé les achats à l'Étranger pour toutes ces denrées à l'exception du bacon.

29. Pour enrayer l'accroissement des stocks et la baisse des prix, on a adopté ou l'on envisage d'adopter des mesures restreignant la production pour les principales denrées suivantes: arachide, tabac, blé et maïs (Etats-Unis), coton (Etats-Unis, Egypte), jute (Pakistan), thé (Inde), sucre (Cuba). Cependant, en ce qui concerne le jute et le thé, les restrictions ont été récemment atténuées, voire totalement supprimées. Si l'accord international sur le sucre, récemment négocié, entre finalement en vigueur les restrictions frappant la production sucrière seront renforcées.

30. Au cours de sa dernière session, le Congrès des Etats-Unis a adopté de nouvelles dispositions relatives à l'écoulement des produits agricoles américains sur les marchés étrangers; cet écoulement était favorisé naguère par les programmes d'aide économique et par certaines dispositions qui avaient pour but de pallier la pénurie de dollars <sup>1/</sup> en matière de paiement des exportations. La Section 550 de la Loi sur la sécurité mutuelle <sup>2/</sup> prévoit que, sur les autorisations de crédits accordées en vertu de ladite loi, un montant compris entre 100 millions de dollars au minimum et 250 millions de dollars au maximum sera utilisé, directement ou indirectement, pour financer l'écoulement de produits agricoles américains en excédent. Elle donne au Président des Etats-Unis le pouvoir de conclure avec des pays amis des accords portant sur la vente de ces produits agricoles en excédent, à des conditions qu'il fixera par voies de négociations avec lesdits pays et contre paiement en devises nationales des pays importateurs. Au cours de la négociation de ces accords, il y aura lieu de veiller particulièrement à "éviter que les marchés habituels des Etats-Unis ou de pays amis se trouvent remplacés par d'autres ou déplacés" et à ce que "les prix de vente desdits produits soient dans toute la mesure du possible en harmonie avec le prix maximum sur le marché mondial de produits analogues de même qualité". Il faudra aussi obtenir l'assurance que les pays acquéreurs ne revendront pas ou ne réexpédieront pas à d'autres pays, ou encore n'utiliseront pas à d'autres fins qu'à leur consommation intérieure, sans que le Président des Etats-Unis les y ait spécialement autorisés, les produits achetés dans ces conditions. Il est également prévu qu'il faudra "s'attacher aux régions insuffisamment développées et à celles qui constituent de nouveaux marchés". Il faudra dans toute la mesure du possible recourir aux voies commerciales privées.

31. Le produit de ces ventes sera utilisé en particulier aux fins suivantes:

- 1) Fourniture d'assistance militaire aux pays ou aux organisations de défense mutuelle habilités à recevoir l'assistance au titre de la Loi sur la sécurité mutuelle.
- 2) Acquisition dans les pays amis de biens et de services.

---

<sup>1/</sup> Pour l'année en cours, des crédits destinés aux achats de produits agricoles ont été accordés aux termes de la Section 541 de la loi de 1953 sur la Sécurité mutuelle, ainsi qu'au titre de certains programmes de dépense extérieure. Le paiement des exportations continue à pouvoir se faire en vertu des dispositions de la Section 32 de l' "Agricultural Adjustment Act". En outre, l'exportation, à certaines conditions, de produits agricoles acquis au titre des programmes de soutien des prix fait également l'objet d'autres dispositions législatives.

<sup>2/</sup> Loi de 1951 sur la sécurité mutuelle, amendée par la "Public Law" 118, 83ème Congrès, 1ère session.

- 3) Prêts destinés à augmenter la production de biens et de services, y compris celle de matières premières d'intérêt stratégique, nécessaires dans les pays avec lesquels un accord aura été négocié ou dans d'autres pays amis.
- 4) Développement de nouveaux marchés sur une base mutuellement avantageuse.
- 5) Subventions en vue d'augmenter la production destinée aux besoins nationaux dans les pays amis.
- 6) Achat de matériels destinés aux stocks stratégiques américains.

Lors de la mise en oeuvre de ces dispositions, il faudra veiller particulièrement à éviter le déplacement des recettes en devises étrangères que, sans cela, les Etats-Unis ou les nations amies encaisseraient.

32. En juillet de cette année, le Sénat des Etats-Unis a adopté un autre projet de loi (S.2475) aux termes duquel les stocks détenus par la Commodity Credit Corporation pourront être exportés contre paiement en devises nationales des pays importateurs jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars; ce projet de loi sera soumis à la Chambre des Représentants lorsque le Congrès reprendra ses travaux. Ces fonds viendraient s'ajouter à ceux qui sont déjà prévus dans d'autres lois.

33. La Public Law No. 216 confère au Président des pouvoirs généraux pour utiliser les stocks de produits agricoles détenus par le gouvernement en vue de fournir des secours d'urgence aux pays amis menacés par la famine ou frappés par tout autre désastre. Le chiffre maximum fixé pour les dépenses afférentes à la totalité des transferts de ce genre est de 100 millions de dollars et les pouvoirs accordés par cette loi expirent au 15 mars 1954. Cette loi confère aussi au Président des pouvoirs limités pour venir en aide aux pays étrangers en leur fournissant, sans avoir besoin de demander l'autorisation du Congrès dans chaque cas, des produits agricoles américains en excédent.

TABLEAU 2. IMMOBILISATIONS 1/ DE LA COMMODITY CREDIT CORPORATION DES ETATS-UNIS

	Valeur		Quantité	
	fin juillet		fin juillet	
	1952	1953	1952	1953
	en millions de dollars		en milliers de tonnes métriques	
Blé	515	1.340	5.854	14.611
Maïs	544	836	8.754	13.339
Huile de coton	16	149	41	367
Huile de lin	57	55	90	86
Beurre	-	166	-	113
Fromage	.	74	.	83
Lait en poudre	6	60	15	161
Tabac	193	220	173	226
Coton, Upland	38	313	62	442
Coton, Linters	6	47	28	223
Laine (en suint)	6	80	6	59
Divers	136	209	-	-
TOTAL	1.517	3.549	-	-

1/ Financement des prêts sur récolte et stocks.

Source: Commodity Credit Corporation, Report of financial Condition and Operations, as of July 31, 1953.

II. 3. POINTS DE VUE DE LA COMMISSION SUR L'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS

34. En examinant ces nouvelles mesures prises par le gouvernement des États-Unis, la Commission a mis l'accent sur les points suivants:

- a) Elle est consciente du fait que les États-Unis, après avoir fortement augmenté leur production agricole pour faire face aux importantes demandes des années de guerre et d'après-guerre, sont actuellement aux prises avec de délicats problèmes d'adaptation, qu'ils essaient de résoudre sans léser les intérêts légitimes des producteurs.
- b) Elle a accueilli favorablement les dispositions de la Section 550 qui visent à sauvegarder les intérêts des autres pays exportateurs.
- c) Certains délégués se sont demandé si les garanties destinées à éviter le bouleversement des marchés sont suffisantes, même avec un programme limité comme il l'est actuellement.
- d) On a également exprimé l'avis que les marchés européens en particulier ne seraient pas en mesure d'absorber de grandes quantités sans léser d'autres exportateurs.
- e) Le fait que l'on est mal fixé sur l'étendue et sur la mise en oeuvre de ces mesures et d'autres mesures relatives à l'écoulement des excédents risque d'avoir des effets néfastes sur les marchés et sur l'économie agricole de certains pays, et d'entraîner une contraction de la production.
- f) Certains délégués ont également fait part de leurs craintes concernant l'action future des États-Unis dans le domaine des produits agricoles.

35. Il faut que la FAO s'efforce toujours et surtout de maintenir la production et l'efficacité du Secteur agricole au niveau voulu pour satisfaire de la façon la plus pratique les besoins mondiaux en matière de nutrition. Étant donné l'inquiétude éprouvée au sujet des garanties et de la capacité d'absorption limitée de certains marchés, la Commission attire l'attention de la Conférence sur la question générale de l'écoulement des excédents et sur le rôle qui pourrait revenir à la FAO dans la recherche de solutions recommandables.

### III. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE

36. La Commission a estimé qu'elle devait profiter de la réunion qu'elle tenait avant la session de la Conférence pour passer en revue ses activités des deux dernières années. Ayant jugé que le document préparé sur sa demande par le Secrétariat (annexe II) rend compte avec exactitude des principaux aspects de ses travaux depuis la sixième session de la Conférence, la Commission s'est efforcée de réexaminer, à la lumière de l'expérience acquise et des perspectives actuelles, ses attributions et ses méthodes de travail. Ce faisant, la Commission n'a pas perdu de vue qu'il appartenait à la Conférence de prolonger son existence et de redéfinir sa structure et ses tâches principales ni que son programme et ses méthodes de travail pour l'avenir dépendraient aussi dans une large mesure des conclusions auxquelles arriverait la Conférence après avoir examiné la situation mondiale des produits agricoles et les questions connexes. Néanmoins, la Commission a jugé qu'entre temps le Conseil et la Conférence seraient peut-être heureux de prendre connaissance de l'auto-examen préliminaire qu'elle a effectué, pleinement consciente de la responsabilité qui lui incombe dans l'étude des problèmes qui l'attendent.

#### III. 1. MANDAT

37. La Commission a réexaminé son mandat (résumé aux paragraphes 5 à 7 de l'annexe II) et a estimé qu'il cadrerait dans l'ensemble avec les tâches qu'elle avait été ou pourrait être invitée à assumer. Les événements ont confirmé que la Conférence avait pris une sage décision à sa session spéciale de novembre 1950 en élargissant le mandat initial de la Commission de façon que celle-ci soit considérée "comme l'organe par lequel la FAO analyse et interprète la situation internationale des produits et avise le Conseil des mesures qu'il y a lieu de prendre dans ce domaine" et qu'elle s'occupe "de tout problème de produits qui est du ressort de la FAO, qu'il résulte de difficultés de balance des paiements ou d'autres causes". De l'avis de la Commission, ce mandat élargi tient suffisamment compte du fait que le dispositif intergouvernemental pour les consultations et l'action en matière de produits doit être assez souple pour traiter des situations résultant des excédents aussi bien que des pénuries et, d'une façon générale, des nombreux et complexes problèmes que peuvent poser les fluctuations rapides et constantes de la situation nationale et internationale.

38. En même temps, la Commission a souligné que son mandat initial - qui constitue toujours l'essence de son mandat actuel - revêt présentement un grand intérêt pratique comme il ressort de certaines indications et politiques concernant les produits; en effet, la Commission a pour attributions d'examiner, en tant qu'organe intergouvernemental, les problèmes posés par les excédents de produits agricoles et d'étudier les mesures propres à y remédier. A cet égard, la Commission a estimé qu'un résumé de ses premières activités dans ce domaine, bien que sortant du cadre du présent rapport, pourrait offrir un intérêt pratique considérable pour la Conseil et la Conférence. Ce résumé figure à l'annexe I.

#### III. 2. EVALUATION DE LA SITUATION DES PRODUITS

39. Au cours de ces deux dernières années, la Commission a consacré une bonne partie de son temps à évaluer la situation des produits agricoles. L'examen rétrospectif de ces travaux (dont on trouvera un bref exposé dans la Section V (a) de l'Annexe II) permet d'en dégager certains aspects et aussi certaines leçons dont il y aura lieu de tenir compte pour en augmenter l'efficacité à l'avenir.

40. De l'avis de la Commission, il y a lieu notamment de retenir les points suivants:

- a) La Commission fait sien le point de vue exprimé par le Directeur général dans son discours d'ouverture de la vingtième réunion, lorsqu'il a rappelé que les problèmes de produits sont parmi les plus urgents à examiner; que la Conférence et le Conseil disposent de trop peu de temps lors de leurs sessions pour pouvoir examiner ces problèmes à fond et qu'enfin la Commission des produits constitue la seule tribune internationale où tous les Etats Membres de l'Organisation puissent discuter librement et de façon approfondie tous les problèmes relatifs aux produits agricoles.
- b) Les études périodiques de produits, si elles n'aboutissent pas toujours à des recommandations concrètes, constituent une partie essentielle du mandat que la Conférence a confié à la Commission. C'est sur elles que l'on se fonde pour énoncer correctement un problème, et par cela même elles contribuent pour une part non négligeable à la solution de celui-ci. En outre, plusieurs représentants ont particulièrement souligné l'intérêt que présentent les renseignements et les directives que l'on peut puiser dans les études de la Commission et dans la documentation à laquelle elles donnent lieu. S'il n'est pas facile de mesurer exactement la portée pratique des analyses effectuées par la Commission, il n'en est pas moins vrai qu'elles ont exercé une influence réelle sur l'élaboration des politiques gouvernementales.
- c) Evoquant le rôle qu'elle a joué dans l'évaluation de la situation mondiale du riz, et dans la préparation de la réunion spéciale sur le riz qui s'est tenue en janvier 1953 à Bangkok (voir Annexe II, paragraphe 15-19), la Commission, dans son ensemble, y a vu un exemple du concours qu'elle peut apporter au Directeur général en l'aidant à connaître les vues et les préférences des gouvernements sur la manière de traiter des situations difficiles et délicates.
- d) Les études qui font ressortir nettement qu'il n'y a pas lieu de prendre de mesure particulière d'ordre international à un stade donné (voir Annexe II, paragraphe 22, Cacao), présentent, elles aussi, un certain intérêt pratique. C'est pourquoi si l'on veut que la Commission s'acquitte efficacement de la mission qui lui incombe et qui est d'étudier à fond les problèmes qui peuvent se poser, il ne faut pas qu'elle se limite à un horizon trop étroit.
- e) Le travail effectué en commun par la Commission et par son Secrétariat permet à ce dernier de déterminer dans quel sens il doit orienter ses activités dans le cadre général du programme de travail fixé par la Conférence.
- f) La Commission a favorisé la coopération entre diverses institutions et la coordination de leurs travaux, par exemple en ce qui concerne l'utilisation du lait, des fruits et des légumes (voir Annexe II, paragraphes 20 et 23).

41. La Commission n'a pas perdu de vue qu'à sa dernière session la Conférence lui avait expressément rappelé qu'elle avait pouvoir de constituer des Groupes de travail auxquels les pays qui ne sont pas membres de la Commission pourraient être invités à participer et dont les travaux pourraient être suivis par des représentants particulièrement au courant des questions à l'examen. Si, au cours de la période envisagée, la Commission a hésité à donner plus pleinement suite à ce conseil, c'est en grande partie que, à l'exception du riz, aucun produit ne pose de problème ayant un caractère d'urgence; c'est aussi dans une certaine mesure qu'elle s'est vue dans la nécessité d'élaborer progressivement ses méthodes de travail et d'acquérir l'expérience nécessaire pour mettre au point un mécanisme plus perfectionné, doté de spécialistes et d'experts en toutes branches. Toutefois, en envisageant les activités qui pourront être les siennes à l'avenir, la Commission estime qu'étant donné le caractère plus aigu de certains problèmes qui se posent déjà ou qui semblent se dessiner en matière de produits, étant donné aussi le caractère très technique de certaines de ces questions, il sera peut-être utile de recourir davantage, dans des conditions soigneusement déterminées pour chaque cas, à des groupes de travail spéciaux. Les groupes pourront étudier non seulement des cas particuliers qui se poseraient en matière de produits, mais aussi certains problèmes de caractère fonctionnel. De cette manière, la Commission pourra s'acquitter plus efficacement de sa tâche, tant pour évaluer la situation des produits et les problèmes qui se posent que pour donner au Conseil son avis sur les mesures à adopter.

42. Dans ses études sur la situation de tel ou tel produit et sur les problèmes qu'elle pose, la Commission n'a pas perdu de vue, entre autres points importants, l'intérêt réaffirmé par la Conférence à sa sixième session - d'une coopération étroite entre la Commission et les autres organismes internationaux plus spécialisés. Il ne lui a pas été difficile de suivre le principe général énoncé par la Conférence et selon lequel "les produits dont s'occupent déjà d'autres organismes intergouvernementaux (coton, caoutchouc et sucre par exemple) devraient continuer d'être étudiés par ces organismes, mais la FAO devrait toutefois se tenir pleinement informée des programmes de la politique de ceux-ci". Les contacts de ce genre ont également été facilités par le fait que la FAO et les organismes en question se sont mutuellement fait représenter à leurs réunions respectives. Le paragraphe 44 ci-dessous étudie la portée de cette coopération en ce qui concerne les échanges de vues sur les accords intergouvernementaux en matière de produits. Etant donné que nous nous occupons essentiellement ici des évaluations établies par la Commission en ce qui concerne la situation des produits, il convient de mentionner que l'existence d'un organisme spécialement chargé d'un produit donné ne supprime pas obligatoirement la nécessité pour la FAO de procéder à une étude d'ensemble de la situation du produit en question. Certains organismes spécialisés effectuent normalement une bonne partie de ce travail, mais d'autres, le Conseil international du blé par exemple, ne le font point. De fait, l'étude des perspectives de l'offre et de la demande en ce qui concerne le blé et les autres céréales doit être considérée comme l'une des questions les plus importantes dont la Commission ait à s'occuper.

### III.3 EXAMEN DES OBSTACLES AU COMMERCE

43. Comme elle l'a exposé de façon assez détaillée dans le rapport de sa vingt-et-unième réunion, la Commission n'ignore pas que, pour reconnaître et éliminer les obstacles au commerce des produits du secteur agricole, on ne saurait se contenter d'étudier ce seul secteur. Dans ce domaine, il est particulièrement nécessaire de coopérer étroitement avec d'autres organismes. A cet égard, la Commission tient à exprimer sa gratitude au Fonds monétaire international et au Secrétariat du GATT, qui lui ont généreusement apporté le concours demandé (voir Annexe II, paragraphes 30-32). Elle espère que cette coopération ira se développant et que, grâce à ces efforts communs, il sera possible de trouver une solution concrète aux difficiles problèmes qui se posent.

### III.4 ETUDE DES POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES

44. Examinant les politiques nationales et internationales en matière de produits, la Commission s'est laissée guider par sa conviction que les ententes internationales sur les produits sont un moyen précieux pour stabiliser non seulement le commerce des produits agricoles, mais encore le commerce mondial en général. En même temps, la Commission s'est efforcée d'apprécier de manière réaliste les difficultés considérables que comporte la négociation d'accords de ce type. Aussi, tout en estimant qu'il fallait s'attacher à conclure des accords multilatéraux appropriés, lui a-t-il semblé particulièrement important de rechercher activement d'autres possibilités d'action stabilisatrice sur le plan national et international. Dans ces conditions, la Commission a décidé de fonder ses travaux sur une "méthode tripartite": elle s'est donc efforcée d'étudier simultanément les mesures à prendre sur le triple plan national, bilatéral et multilatéral pour combattre le mal que constituent des fluctuations violentes et désordonnées du marché (voir Annexe II, Section V (d)). Sur chacun de ces trois plans, un départ a été pris. C'est ainsi que, de l'avis de la Commission, l'examen qu'elle a consacré à une étude effectuée par le Secrétariat sur la production nationale et les politiques de prix dans plusieurs pays a permis une meilleure compréhension de ces politiques et des problèmes que pose leur coordination. De même, examinant l'étude préparée par le Secrétariat sur les contrats de longue durée, la Commission s'est réjouie de pouvoir instituer un large débat multilatéral sur les accords bilatéraux de cette nature, en considérant notamment leur incidence sur les pays tiers. Enfin, l'examen périodique des études préparées par le Secrétariat sur l'évolution générale des politiques et ententes intergouvernementales a permis à la Commission de porter un jugement plus fondé sur les programmes et les mesures adoptés dans ce domaine, notamment en ce qui concerne leurs rapports avec les objectifs de la FAO.

45. La Commission, s'efforçant d'apprécier exactement la valeur des indications qu'elle avait pu donner au Conseil et aux Etats Membres dans le domaine important que constituent les politiques nationales et internationales en matière de produits, a toutefois conclu qu'il était particulièrement nécessaire de développer l'efficacité de son action dans ce secteur. Certes, le sens international et le désir d'une véritable coopération intergouvernementale pour l'élaboration des politiques ne peuvent se développer que progressivement et difficilement; il serait donc injuste de minimiser les résultats acquis. Mais il serait également injuste de ne pas reconnaître que la Commission s'est heurtée à de fortes réticences lorsqu'il s'est agi de formuler des conclusions et des recommandations concrètes.

### III.5 FREQUENCE DES REUNIONS

46. La nature des travaux de la Commission sera nécessairement influencée par les problèmes toujours nouveaux que pose l'évolution de la situation mondiale des produits agricoles. Aussi la Commission estime-t-elle indispensable de conserver une souplesse maximum à la périodicité des réunions, afin de pouvoir s'adapter aux modifications de la situation. Elle recommande que la Conférence, au cas où elle prorogerait l'existence de la Commission, prenne les dispositions voulues - compte tenu des exigences budgétaires de l'Organisation - pour lui assurer la souplesse de fonctionnement qu'exige la bonne exécution de son mandat.

### III.6 DOCUMENTATION

47. La Commission tient à remercier le Secrétariat de la documentation soumise. Si elle reconnaît qu'il faut éviter de surcharger le Secrétariat en lui demandant trop de documents nouveaux, la Commission doit néanmoins souligner qu'une documentation complète est indispensable au succès de ses travaux.

48. Au cours d'un débat animé, auquel ont également pris part quelques observateurs, l'opinion unanimement exprimée a été que la Commission répondait à un besoin et que ses membres devaient tout faire pour accroître son utilité, en se fixant en particulier un double objectif: d'une part, constituer, à un degré toujours plus large, un forum intergouvernemental pour l'examen des politiques et ententes de portée internationale en matière de produits, tout en tenant dûment compte des activités des autres organismes internationaux compétents et, d'autre part, stimuler l'action nationale et internationale visant à résoudre les problèmes posés par les produits agricoles.

### III.7 RECOMMANDATION

49. La Commission soumet au Conseil le projet de résolution ci-après:

#### LE CONSEIL

Considérant le champ d'activité et les fonctions de la Commission des produits, tels qu'ils sont définis dans son mandat,

Considérant en particulier les fonctions dont s'est acquittée la Commission par le passé, en ce qui concerne l'écoulement des excédents,

Recommande que la Commission continue d'oeuvrer dans le cadre de son mandat actuel et

Recommande en particulier que la Commission continue de jouer le rôle d'une tribune intergouvernementale où seront étudiés non seulement les problèmes d'écoulement des excédents, mais aussi les mesures pratiques dont l'adoption aura été proposée ou décidée en vue de résoudre ces problèmes, et les conséquences de ces mesures.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

##### IV.1 PROPOSITION DE CONVOCATION D'UNE REUNION SUR L'HUILE D'OLIVE

50. La Commission était saisie d'une communication (CCP 53/30) dans laquelle le gouvernement italien la priait d'étudier la possibilité de convoquer, d'ici peu, une réunion qui serait consacrée à l'huile d'olive et à laquelle participeraient les gouvernements des pays méditerranéens. La Commission est convenue d'étudier de plus près cette question au cours de la deuxième partie de sa session (voir section V ci-dessous).

##### IV.2 EXPEDITION ET TRAITEMENT DES GRAINES OLEAGINEUSES

51. La Commission a pris acte d'une communication par laquelle l'Association internationale des fabricants d'huile lui transmettait trois résolutions adoptées au Congrès qu'a tenu cette association à Scheveningen (Hollande) en juillet 1953, et elle a conclu que la question n'appelait pas de décisions de sa part.

#### V. DISPOSITIONS RELATIVES A LA DEUXIEME PARTIE DE LA VINGT-DEUXIEME REUNION

52. La Commission a décidé de s'ajourner jusque vers la fin de la session de la Conférence, époque à laquelle elle tiendra une brève réunion qui constituera la deuxième partie de sa vingt-deuxième session. Elle a décidé qu'elle étudierait alors les questions suivantes:

- 1) Questions se posant à la suite de la session de la Conférence, du point de vue notamment de l'organisation du travail futur de la Commission;
- 2) Proposition de convocation d'une réunion sur l'huile d'olive;
- 3) Ordre du jour, date et lieu de la vingt-troisième réunion.

## ANNEXE I

### EXPOSE SOMMAIRE SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION RELATIFS A L'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS

1. La Commission des produits a été créée par la Conférence lors de sa cinquième session, en 1949. Vers le milieu de ladite année, les travaux du Comité international de la crise alimentaire <sup>1/</sup> avaient virtuellement pris fin et l'apparition de certains excédents, particulièrement en Amérique du Nord, avait incité le Conseil à demander au Directeur général, en juin 1949, de réunir un groupe d'experts afin de résoudre les problèmes posés par les échanges de produits agricoles. Les experts proposèrent la création d'un Office international pour l'échange des produits, mais cette proposition ne fut pas jugée acceptable par les gouvernements. On préféra créer une Commission de la Conférence - la Commission des produits - appelée à porter "principalement son attention sur la situation des excédents de produits alimentaires et agricoles dérivant des difficultés de la balance des paiements". Les fonctions de la Commission, telles que les avait fixées la Conférence, consistaient à examiner les besoins des pays qui ont des difficultés à s'approvisionner, à examiner les propositions que pourraient soumettre les gouvernements des pays détenteurs d'excédents en vue d'écouler leurs approvisionnements à des prix spéciaux; en tenant compte des effets de transactions de ce genre sur les intérêts d'autres pays et, lorsqu'elle l'estimerait opportun, à entreprendre une action internationale.

2. Dans son premier rapport au Conseil (Mai 1950, document CL 9/7), la Commission indiquait qu'elle avait d'une part envoyé à tous les Etats Membres une lettre-circulaire leur demandant de lui faire connaître quels étaient, selon le cas, leurs besoins ou leurs propositions visant à l'écoulement de leurs excédents. Le gouvernement des Etats-Unis lui communiqua une liste de produits excédentaires entrant principalement dans la catégorie des denrées alimentaires d'appoint, qui étaient mis en vente à des prix déterminés. La Commission, après s'être assurée que la vente de ces produits aux conditions proposées ne paraissait pas de nature à porter atteinte aux intérêts d'autres pays exportateurs, s'efforça d'en faciliter l'écoulement en renseignant les pays importateurs et en encourageant l'ouverture de négociations

---

<sup>1/</sup> Le Comité international de la crise alimentaire avait pris la suite du Conseil international de la crise alimentaire (IEFC), créé en 1946 pour mettre au point un mécanisme de répartition des produits dont on ne disposerait pas en quantité suffisante. Le Conseil bénéficiait du concours de la FAO, mais constituait un organisme autonome. En 1947, les attributions du Conseil international de la crise alimentaire furent transférées au Conseil de la FAO, nouvellement créé. C'est alors que le Comité international de la crise alimentaire (également désigné par le sigle IEFC) fut constitué comme Comité du Conseil de la FAO, pour poursuivre les travaux de répartition.

directes entre les pays importateurs et les Etats-Unis. Mais cette méthode ne fut pas très fructueuse. En raison de la pénurie aiguë de dollars, un petit nombre seulement de pays importateurs s'intéressa à ces offres, bien que les prix demandés eussent été dans certains cas inférieurs aux cours du marché.

3. D'autre part, la Commission avait entrepris des échanges de vues afin d'encourager une action internationale. Bien qu'à cette époque il n'y ait point eu d'excédents de produits de base, des excédents de produits alimentaires d'appoint s'étaient constitués ou semblaient devoir se constituer. La Commission estima toutefois qu'en raison de la pénurie de dollars dont souffraient la plupart des pays, des réductions de prix n'offriraient pas une solution satisfaisante. L'offre d'un crédit par le pays fournisseur, qui serait ultérieurement remboursé en nature, offrait, semble-t-il, des possibilités intéressantes, mais la Commission estima que des transactions de ce genre devraient être négociées bilatéralement plutôt que sur le plan international. Il lui parut également que la mise en oeuvre de programmes spéciaux d'alimentation bénéficiant de conditions de prix symboliques constituerait peut-être un moyen d'écouler les excédents.

4. Le Conseil recommanda à la Commission de poursuivre activement ses travaux et la chargea de rechercher les moyens qui permettraient d'exporter à des prix de faveur, de déterminer les régions auxquelles il pourrait être nécessaire de fournir, à des prix spéciaux ou pour des fins précises, des quantités supplémentaires de denrées alimentaires et, d'une manière générale, de rechercher les méthodes permettant de stabiliser les prix et d'écouler les excédents au moyen d'un mécanisme international.

5. Durant la période qui s'est écoulée jusqu'à la dixième session du Conseil (Octobre 1950), la Commission a étudié diverses sortes de programmes de distribution de denrées alimentaires et a appelé l'attention des gouvernements de tous les Etats Membres sur la possibilité d'utiliser dans le cadre de programmes de ce genre certaines denrées alimentaires en excédent, offertes à des prix spéciaux.

La Commission a également continué de signaler aux gouvernements de tous les Etats Membres, aux fonctionnaires régionaux et à ceux de la Division de la nutrition de la FAO, ainsi qu'aux organisations intéressées, les disponibilités excédentaires existantes, tout en soulignant que l'écoulement de ces excédents ne devait pas nuire aux transactions commerciales normales ou que ces denrées excédentaires ne devaient pas être réexportées. Toutefois, la Commission s'est vue dans l'obligation de signaler qu'un petit nombre seulement de ces offres, qui pour la plupart émanaient des Etats-Unis, avait été prise en considération. Les causes en étaient, semble-t-il, les suivantes : il n'était pas certain que l'acquisition de ces excédents, même à des prix très bas, fût la meilleure manière d'utiliser de faibles ressources en dollars; les conditions recommandées par la Commission seraient peut-être difficiles à accepter; il n'était pas sûr que l'on continuerait à

disposer de produits à de tels prix; enfin, l'établissement d'un appareil administratif destiné à mettre en œuvre des programmes alimentaires de grande envergure demanderait nécessairement du temps. Il convient toutefois de noter aussi que la période durant laquelle ces excédents ont été disponibles a été assez brève, car les Etats-Unis ont retiré leur offre dès l'ouverture des hostilités en Corée. La Commission a, dans son rapport, attiré de nouveau l'attention du Conseil sur le fait que les excédents actuels apparaissent surtout en Amérique du Nord et que les pénuries de monnaies fortes dont il faut rechercher l'origine dans le déséquilibre général des échanges et des paiements mondiaux ont empêché les pays importateurs d'absorber l'excédent des disponibilités.



Point VI de l'Ordre  
du jour provisoire

COMMISSION DES PRODUITS

Vingt-deuxième réunion

TRAVAUX DE LA COMMISSION DES PRODUITS  
DEPUIS LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE

(Note préparée par le Secrétariat)

TRAVAUX DE LA COMMISSION DES PRODUITS, DECEMBRE 1951 - NOVEMBRE 1953

	<u>Page</u>
I. REUNIONS . . . . .	2
II. MEMBRES ET OBSERVATEURS . . . . .	2
III. PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS . . . . .	3
IV. MANDAT . . . . .	3
V. ACTIVITES . . . . .	3
(a) <u>Evaluation des perspectives en matière de produits et</u> <u>recommandations pour les mesures à prendre</u> . . . . .	5
Céréales secondaires . . . . .	5
Riz . . . . .	6
Problèmes relatifs à l'utilisation du lait . . . . .	7
Matières grasses . . . . .	7
Cacao . . . . .	8
Fruits et légumes . . . . .	8
Engrais . . . . .	8
Autres études . . . . .	8
(b) <u>Réserve alimentaire de crise</u> . . . . .	9
(c) <u>Examen des obstacles au commerce mondial des produits</u> <u>agricoles</u> . . . . .	9
Renseignements relatifs à certaines restrictions au commerce . . . . .	9
Examen des incidences des difficultés de la balance des paiements sur le commerce des produits agricoles . . . . .	9
(d) <u>Politiques nationales et internationales en matière de</u> <u>produits</u> . . . . .	10
Principes directeurs . . . . .	10
Politiques nationales . . . . .	10
Politiques et ententes intergouvernementales . . . . .	10
VI. COUT DES SERVICES FOURNIS PAR LE SECRETARIAT . . . . .	12
VII. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES PRODUITS - OBSERVATIONS GENERALES	13
Annexe     Liste des documents parus depuis la sixième session de la Conférence . . . . .	14

TRAVAUX DE LA COMMISSION DES PRODUITS,

DECEMBRE 1951 - NOVEMBRE 1953

I. REUNIONS

1. Depuis la sixième session de la Conférence de la FAO (novembre-décembre 1951), la Commission s'est réunie cinq fois, trois en 1952 et deux en 1953. 1/

II. MEMBRES ET OBSERVATEURS

2. Les quatorze Etats qui constituent la Commission sont élus chaque année par le Conseil. Pendant la période considérée, la Commission a été constituée par les Etats suivants:

1952 et 1953 : Argentine, Australie, Birmanie, Canada, Cuba,  
Egypte, France, Suède, Royaume-Uni, Etats-Unis  
Yougoslavie

1952 : Allemagne, Pays-Bas, Pakistan

1953 : Belgique, Inde, Japon

3. Outre les Etats Membres de la Commission, un grand nombre d'Etats Membres de la FAO ont envoyé des observateurs; le total des Etats Membres de la FAO présents aux récentes sessions de la Commission a, de ce fait, dépassé la quarantaine. Plusieurs organisations internationales ont également envoyé des observateurs.

---

<u>1/</u>	<u>Date</u>	<u>Compte rendu</u> <u>analytique</u>	<u>Rapport</u>
Dix-huitième réunion	18-22 fév. 1952	CCP 52/20	-
Dix-neuvième réunion	3-7 juin 1952	CCP 52/49	CCP 52/47 - CL 15/7
Vingtième réunion	5-14 nov. 1952	CCP 52/70	CCP 52/69 - CL 16/13
Vingt et unième réunion	3-9 juin 1953	CCP 53/22	CCP 53/21 - CL 17/20
		C 53/7	
Vingt-deuxième réunion	13-17 nov. 1953	CCP 53/33	CCP 53/34
		C 53/8	

III. PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS

4. A la dix-huitième réunion, M. John Wall (Royaume-Uni) a été élu Président et M. S. Krasovec (Yougoslavie), Vice-Président. En l'absence de M. Wall, M. Krasovec a présidé les dix-neuvième et vingtième réunions. A la vingt et unième réunion, M. G.H. Janton (France) a été élu Président et M. S.C. Hudson (Canada) Vice-Président.

IV. MANDAT

5. C'est la Conférence de la FAO qui, lors de sa cinquième session (1949), a fixé à l'origine le mandat de la Commission; il fut décidé à cette époque de constituer la Commission des produits en Commission de la Conférence; elle devait fonctionner sous le contrôle du Conseil de la FAO et être responsable devant lui. Il fut convenu, à ce moment, que la Commission aurait un caractère consultatif et porterait "principalement son attention sur la situation des excédents de produits alimentaires et agricoles dérivant des difficultés de la balance des paiements". 1/

6. Ce premier mandat de la Commission fut considérablement élargi par la Conférence de la FAO lors de sa session spéciale (novembre 1950), qui décida que la Commission des produits serait considérée "comme l'organe par lequel la FAO analyse et interprète la situation internationale des produits et avise le Conseil des mesures qu'il y a lieu de prendre dans ce domaine" et s'occuperait "de tout problème de produits qui est du ressort de la FAO, qu'il résulte de difficultés de balance de paiements ou d'autres causes". 2/

---

1/ cf. Rapport de la cinquième session de la Conférence de la FAO (novembre-décembre 1949), Chapitre II "Situation et perspectives - Problèmes internationaux en matière de produits".

2/ cf. Rapport de la session spéciale de la Conférence (novembre 1950), Section "Problèmes de produits".

A sa dix-huitième réunion, tenue à Rome en février 1952, la Commission s'est longuement attachée à l'interprétation de ses fonctions et de ses responsabilités. D'une manière générale, les membres de la Commission se sont ralliés à la conception exposée dans une déclaration de la délégation française, (figurant dans le document CCP 52/20, Suppl.)

7. Au cours de sa Sixième Session, la Conférence de la FAO, après avoir passé en revue les activités de la Commission, a confirmé le mandat de celle-ci et a appelé l'attention des Etats Membres sur ses activités. 1/ La Conférence a également rappelé à la Commission qu'elle avait pouvoir de constituer des groupes de travail dans lesquels les gouvernements qui n'étaient pas membres de la Commission pouvaient participer au même titre que les pays membres. 1/

8. Après avoir examiné la situation des principaux produits agricoles, la Conférence, lors de sa sixième session, a invité la Commission à accorder une attention particulière aux graves problèmes de l'offre et de la distribution du riz et à entreprendre également une rapide étude des céréales destinées à l'alimentation du bétail, des produits d'origine animale et des matières grasses, afin de déterminer s'il y aurait avantage à disposer d'études et de propositions plus détaillées en vue d'une action internationale et dans ce cas quelle serait la méthode la plus fructueuse.

9. La Conférence, au cours de sa sixième session, s'est longuement attachée, tant d'une manière générale qu'à l'occasion des travaux de la Commission des produits, aux moyens de promouvoir des mesures nationales et internationales destinées à stabiliser la situation des produits. Un examen des vues formulées par la Conférence lors de sa sixième session au sujet de ces questions, effectué en tenant compte des développements ultérieurs, a été présenté dans un autre document soumis à la septième session de la Conférence (C 53/9 - précédemment distribué sous la cote CCP 53/16).

---

1/ A sa sixième session, la Conférence a adopté la Résolution suivante (no. 12) :

"La Conférence,

"Reconnaissant qu'il importe pour le Conseil de continuer à disposer d'études satisfaisantes concernant les produits internationaux, ainsi que d'avis sur les mesures à prendre,

"Prenant acte des travaux qu'accomplit actuellement la Commission des produits à cet égard,

"Considérant que les représentants gouvernementaux participant aux discussions de la Commission devraient être parfaitement informés des problèmes qui se posent ou se poseront vraisemblablement,

"Attire l'attention des Etats Membres sur l'importance de ce travail;

"Invite le Conseil à demander à la Commission de continuer et d'étendre ses travaux dans ce domaine, compte tenu des opinions exprimées par la Conférence, et à rappeler à la Commission qu'elle a pouvoir de constituer des groupes de travail et d'inviter des pays qui ne sont pas membres de la Commission à participer aux travaux au même titre que les pays membres, lors de l'examen de questions dont ils sont particulièrement au courant;

"Invite les Etats Membres qui siègent à la Commission à faire en sorte que leurs représentants soient dûment qualifiés.

10. A sa sixième session, la Conférence a également souligné l'importance d'une étroite coopération entre la Commission des produits et les autres institutions internationales s'occupant de produits. Il a été reconnu que les produits dont s'occupent déjà d'autres organismes intergouvernementaux (coton, caoutchouc et sucre, par exemple) devraient continuer d'être étudiés par ces organismes, mais que la FAO devrait toutefois se tenir pleinement informée des programmes et de la politique de ceux-ci.

V. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES PRODUITS DEPUIS LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE

(a) Evaluations des perspectives en matière de produits et recommandations pour les mesures à prendre.

11. Au cours de ses réunions, la Commission procède régulièrement à l'évaluation de la situation et des perspectives mondiales des produits agricoles. Ces examens périodiques, s'ils ne sont pas toujours suivis de recommandations sur les mesures à prendre, constituent une partie essentielle du mandat confié à la Commission par la Conférence. On trouvera ci-après quelques exemples des travaux effectués dans ce domaine par la Commission au cours des deux dernières années:

Céréales secondaires

12. Lors de ses dix-huitième et dix-neuvième réunions (février et juin 1952), la Commission s'est particulièrement attachée aux difficultés et aux incertitudes de la situation des céréales secondaires, en particulier en ce qui concerne les disponibilités en provenance des régions extérieures à la zone dollar, ainsi qu'aux problèmes connexes qui se posent en matière de bétail. Un sous-comité spécial, constitué pendant la dix-neuvième réunion, sous la Présidence de M. G.S.H. Barton (Canada) a formulé un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer la situation en recourant à des techniques agricoles perfectionnées, en adoptant des politiques de prix appropriées et en augmentant la consommation humaine des aliments protidiques d'origine animale dont la production n'exige que des quantités réduites ou nulles de céréales fourragères (notamment produits laitiers et poissons).

13. A sa vingt et unième réunion (novembre 1952) la Commission a exprimé l'avis que, malgré une certaine amélioration, ses conclusions précédentes restaient valables dans leur ensemble et que les pays importateurs continueraient à dépendre étroitement du continent nord-américain et que les disponibilités resteraient incertaines aussi longtemps que la capacité d'exportation des pays de la zone non-dollar resterait limitée. Par contre, la Commission pouvait souligner, en se fondant sur un examen plus général des tendances de l'alimentation dans le monde, commencé à sa dix-huitième session, que si depuis quelques années, les disponibilités exportables de l'Argentine et de l'Australie avaient eu tendance à se contracter, on discernait des indices d'un renversement de cette tendance. En juin 1953, la Commission a signalé que si la tendance générale à l'amélioration de la situation de l'offre avait été particulièrement marquée en ce qui concerne les céréales, l'accroissement des stocks de céréales secondaires (contrairement à ceux de blé) n'avait été jusqu'alors que modéré. Toutefois, les bonnes récoltes de 1953 ont provoqué une nouvelle augmentation des disponibilités.

14. Passant en revue les mouvements relatifs des prix des céréales (sur la base d'une étude présentée sous la cote CCP 52/58 - novembre 1952), la Commission a souligné que, pour diverses raisons, le prix des céréales secondaires avait augmenté; du point de vue de l'importateur, par rapport à l'avant-guerre relativement aux prix du blé. Les revues périodiques faites par la Commission ont porté également sur les changements survenus dans les primes dont bénéficient les produits de la zone non-dollar, qui avaient été très marquées en 1953.

Riz:

15. La résolution par laquelle la Conférence demandait à la Commission d'entreprendre une enquête sur les causes du déséquilibre entre l'offre et la demande de riz a été suivie, lors de la première réunion tenue par la Commission après la Conférence, en février 1952, par l'examen détaillé des méthodes qui permettraient de la mettre en oeuvre. La Commission, qui ne comptait parmi ses membres qu'un nombre insuffisant de pays producteurs de riz, ne pouvait de toute évidence s'occuper de cette question au titre de son programme normal; la meilleure façon dont elle pouvait s'acquitter de ses fonctions consistait à aider le Directeur général à solliciter les gouvernements de faire connaître leurs désirs au sujet de l'organisation d'une réunion spéciale en Extrême-Orient. La situation était délicate et exigeait une préparation lente, attentive et patiente. En juin 1952, le Président du Comité consultatif de Singapour, la délégation birmane et le représentant de Ceylan prenaient une part active aux échanges de vues préparatoires à la Réunion spéciale sur le riz qui s'est tenue à Bangkok en janvier 1953. A sa réunion de novembre 1952, la Commission étudia attentivement les dispositions prises en vue de la réunion de Bangkok et exprima son avis sur l'ordre du jour révisé.

16. Ces travaux préparatoires, pour peu spectaculaires qu'ils soient assurément, sont à considérer comme l'une des fonctions importantes qui incombent à la Commission et comme un moyen pour elle d'aider le Directeur général à connaître les vues et les préférences des gouvernements sur la manière de traiter des situations difficiles et délicates concernant les produits.

17. Les perspectives d'avenir de la production et du commerce du riz ont été étudiées à la réunion de Bangkok dans le cadre des événements d'après-guerre. La réunion ne s'est pas sentie en mesure de suggérer des mesures d'ordre international pour le commerce du riz, mais elle a formulé un certain nombre de recommandations concernant les plans de production à long terme, les politiques de prix, les subventions, le crédit agricole, le régime foncier, l'organisation des marchés, l'entreposage, la manipulation et l'usinage. L'adoption et la mise en oeuvre de ces recommandations par les Etats Membres devraient entraîner un accroissement important de la production de riz et permettre des économies substantielles en matière de traitement, d'entreposage et de distribution.

18. En juin 1953, la Commission a étudié le Rapport de la Réunion de Bangkok et a suggéré les mesures à prendre pour qu'il soit donné suite aux recommandations formulées à la Réunion. Elle s'est également attachée, au cours de cette réunion, aux problèmes du riz dans les pays autres que ceux de l'Extrême-Orient.

19. A sa vingt-deuxième réunion (novembre 1953), la Commission a pris acte d'une résolution adoptée par la Réunion régionale pour l'extrême-Orient, relativement aux travaux déjà effectués par la Commission des produits et par la Réunion de Bangkok sur le riz. Cette résolution recommandait que

"la FAO continue à suivre l'évolution de la situation du riz et, si un déséquilibre semble devoir apparaître entre l'offre et la demande effective, prenne contact, de concert avec la CEAEAO, avec les gouvernements de la région en vue de procéder, en temps voulu pour éviter toutes difficultés de marketing, à des échanges de vues officieux." 1/

#### Problèmes relatifs à l'utilisation du lait

20. En février 1952, la Commission a étudié une Note présentée par le gouvernement des Pays-Bas sur l'encouragement à la consommation du lait et des produits laitiers. Les débats relatifs à cette question et à des questions connexes se sont poursuivis à la vingt et unième réunion, sur la base d'un rapport provisoire, préparé par le Secrétariat, sur les problèmes de l'utilisation du lait. Dans son rapport au Conseil, la Commission a souligné les trois séries de problèmes ci-après, qui selon elle, requièrent une attention particulière : 1) nécessité d'améliorer l'utilisation des matières sèches du lait, ii) nécessité d'accroître la production du lait, iii) moyens de stimuler la consommation du lait. L'étude de ces sujets couvre un vaste domaine et doit être considérée comme un travail de longue haleine, qui ne peut être traité dans le cadre d'une session quelconque. En juin 1953, la Commission s'est attachée surtout à l'étude du point (iii), au sujet duquel elle a recommandé que des consultations d'experts soient organisées au niveau régional. Les réunions régionales préparatoires du Proche-Orient et de l'Extrême-Orient ont l'une et l'autre reconnu qu'il fallait procéder à des consultations de cette nature. Toujours consciente de la nécessité d'une étroite coordination des travaux des divers organismes internationaux opérant dans ce domaine, la Commission a reçu le rapport d'une réunion inter-institutions organisée au début de l'année sous le patronage de la FAO, et a recommandé de poursuivre des consultations de ce type à l'échelon des secrétariats. On se préoccupe de donner à de telles consultations un caractère plus permanent.

#### Matières grasses

21. Pour répondre à la demande spéciale de la Conférence, la Commission a entrepris, à sa dix-huitième réunion, l'étude approfondie de la situation des matières grasses. Elle a conclu que la situation ne demandait pas qu'on envisageât pour l'instant une action internationale. Mais elle a mis en lumière un certain nombre de points sur lesquels, à son avis, des études plus détaillées seraient particulièrement utiles aux gouvernements, en ce qui concerne en particulier l'utilisation, les possibilités de remplacer les matières grasses les unes par les autres, et les facteurs qui influent sur le rapport des prix des différents types de matières grasses. Depuis lors, la Commission n'a cessé de procéder à des enquêtes sur ces questions, sur la base de documents préparées par le Secrétariat.

21a. A sa vingt-deuxième Session, la Commission a été saisie d'une proposition du Gouvernement italien tendant à la convocation d'une réunion sur l'huile d'olive; elle a décidé d'examiner à nouveau la question avant la fin de la session.

1/ Voir le texte complet de cette résolution dans le document CCP 53/25 "Réunions régionales préparatoires à la Conférence - Résolution sur les problèmes de produits".

Cacao

22. A la suite d'un bref examen de la situation mondiale du cacao, en juin 1952, la Commission a décidé qu'une étude complète des facteurs qui influent sur la production et la consommation de cacao serait d'une grande utilité et pourrait servir de base à d'éventuelles consultations intergouvernementales. L'étude demandée a été soumise à la vingt et unième réunion de la Commission, qui a pu conclure, à la lumière des renseignements plus complets qui lui avaient été présentés, qu'aucune action internationale ne s'imposait à ce stade.

Fruits et légumes

23. La Commission a entrepris périodiquement l'étude de l'évolution de la situation des fruits et légumes; elle s'est aussi attachée aux moyens de coordonner les travaux effectués dans ce domaine par diverses organisations internationales. Elle a étudié les restrictions au commerce et d'autres formes d'intervention gouvernementale, y compris les subventions, ainsi que les modifications que ces mesures ont apportées au commerce des fruits depuis l'avant-guerre. La Commission a insisté sur les moyens d'accroître la consommation de fruits et légumes dans les pays où l'approvisionnement en denrées alimentaires est insuffisant et où le régime alimentaire est caractérisé par une carence en vitamines. Etant donné le caractère en partie régional de ces questions, la Commission les a également portées à l'attention des réunions régionales préparatoires à la Conférence.

Engrais

24. Se fondant sur l'examen de la situation mondiale des engrais auquel elle avait procédé à sa dix-huitième réunion, la Commission a recommandé au Conseil d'appeler l'attention des Etats Membres sur les effets néfastes que les obstacles au commerce ont sur l'emploi des engrais et sur le fait qu'ils risquent de compromettre l'accroissement de la production agricole que la FAO s'est donné comme objectif. Après avoir poursuivi cet examen, la Commission a également souligné, lors de sa vingtième réunion, l'importance que présentent, du point de vue de l'emploi accru des engrais, un rapport de prix favorable et la stabilité relative du prix des engrais au cours d'une campagne donnée, les fluctuations de prix constituant l'une des causes principales pour lesquelles les agriculteurs hésitent à acheter. Elle s'est aussi attachée aux dispositions à prendre en matière de crédit. La Commission s'est également inquiétée des incidences sur l'agriculture de la pénurie de soufre, qui s'atténue cependant peu à peu. Les approvisionnements de soufre sont actuellement abondants, mais on ne perd pas de vue la situation de ce produit.

Autres études

25. La Commission a également effectué des études sur les produits suivants :

Blé - Viande - Sucre - Café - Thé - Coton - Laine - Jute -  
Fibres dures - Caoutchouc - Produits de la pêche.

26. Une étude spéciale de la situation mondiale de la soie a été effectuée à la demande du gouvernement du Japon.

27. D'une manière générale, la Commission s'est consacrée, dans les études des perspectives, à des produits déterminés, laissant au Conseil le soin d'entreprendre des études plus larges de l'économie agricole. Elle ne s'en est pas moins laissé guider dans ses travaux par la conviction qu'une connaissance solide des aspects généraux de la situation économique agricole dans le monde et des facteurs connexes constituait le cadre essentiel d'une appréciation judicieuse des problèmes particuliers à chaque produit. En juin 1953, l'étude de la situation économique de l'agriculture, à laquelle la FAO procède régulièrement deux fois par an, a été préparée par la Commission afin d'alléger l'ordre du jour surchargé de la session suivante du Conseil, qui était consacrée principalement aux travaux préparatoires en vue de la prochaine session de la Conférence.

(b) Réserve alimentaire de crise

28. A la demande du Conseil, la Commission a entrepris au cours de ses dix-neuvième et vingtième réunions, l'étude préliminaire des documents préparés pour être soumis au Conseil, aux termes de la Résolution No. 16 de la sixième session de la Conférence. Le résumé des observations de la Commission a été inclus dans le Rapport de la Commission au Conseil.

29. Afin d'assurer une bonne répartition des tâches entre le Conseil et la Commission, celle-ci a estimé préférable de laisser au Conseil le soin d'étudier le rapport du deuxième Groupe de travail de la réserve alimentaire de crise, et à la Conférence celui de prendre ultérieurement une décision.

(c) Examen des obstacles au commerce mondial des produits agricoles.

Renseignements relatifs à certaines restrictions au commerce :

30. La Commission, consciente des graves conséquences qu'ont sur le commerce des produits agricoles de nombreuses restrictions commerciales, a estimé qu'il y avait lieu de s'efforcer de centraliser les renseignements relatifs à toutes les questions de cet ordre. Par ailleurs, elle a noté qu'elle n'aurait ni les moyens ni la compétence pour tenter d'entreprendre un examen complet, pour tous les produits agricoles, des restrictions commerciales. Dans ces conditions, elle s'est attachée particulièrement aux moyens de collaborer étroitement avec d'autres organismes plus spécialisés dans ce genre de travaux. Elle s'est félicitée de recevoir à sa vingt et unième réunion un rapport sur les activités et les conclusions du GATT, préparé sur sa demande en collaboration étroite entre les secrétariats du GATT et de la FAO, et complété par des renseignements complémentaires très utiles fournis au cours de cette réunion par le Secrétaire exécutif adjoint du GATT.

31. Au cours de la période considérée, la Commission a procédé, au titre de ses travaux relatifs à l'évaluation des produits, à l'étude des restrictions au commerce de certains produits (cf. ci-dessus (a)).

Examen des incidences des difficultés de la balance des paiements sur le commerce des produits agricoles

32. La Commission a également fondé ses travaux sur le fait qu'il ne suffit pas de s'attacher aux restrictions commerciales appliquées à tel ou tel produit, mais qu'il faut aussi accorder une attention particulière aux difficultés de la balance des paiements et à d'autres facteurs économiques de caractère général qui tendent à paralyser et à désorganiser les échanges mondiaux de produits. A sa vingt et unième

réunion, la Commission a examiné un rapport, préparé par le Secrétariat et intitulé "Le commerce des produits agricoles et la pénurie de dollars" dans lequel on s'efforçait de décrire et autant que possible d'indiquer quantitativement les modifications importantes intervenues après la guerre dans le schéma des échanges de produits agricoles entre la zone dollar et le reste du monde. Les conclusions de la Commission et ses propositions relatives à la poursuite des travaux dans ce domaine, surtout en vue d'aider la Conférence dans son étude de la politique agricole, sont consignées dans le rapport de la vingt et unième réunion. La Commission a également recommandé d'inviter le Fonds monétaire international à faciliter les travaux de la septième session de la Conférence en préparant un exposé général de la situation du commerce et des paiements mondiaux; elle a également recommandé au Directeur général de faire tenir à jour l'exposé de la question du commerce des produits agricoles et de la pénurie du dollar (présenté dans le document CCP 53/13) et de le soumettre à la Conférence ainsi qu'au Conseil économique et social afin que ces deux organismes l'étudient au cours du prochain examen qu'ils consacreront à la situation économique mondiale. Cet exposé, ainsi que celui du FMI ont été communiqués depuis sous les cotes C 53/11 et C 53/11 Suppl.1.

(d) Politiques nationales et internationales en matière de produits.

Principes directeurs.

33. Dans ses travaux relatifs aux politiques nationales et internationales en matière de produits, la Commission s'est inspirée de la foi qu'elle a en la valeur des accords intergouvernementaux multilatéraux sur les produits, qui contribuent à stabiliser non seulement le commerce des produits agricoles, mais encore le commerce mondial en général. Par ailleurs, elle s'est également efforcée d'apprécier de manière réaliste les difficultés importantes que présente la négociation d'accords de ce genre. Aussi, tout en estimant qu'il faut s'efforcer de conclure des accords multilatéraux appropriés, lui a-t-il semblé particulièrement important, étant donné qu'il n'est pas sûr que des négociations de ce genre aboutissent, d'étudier et de rechercher activement d'autres moyens susceptibles d'agir sur le plan national et international en vue de stabiliser les prix. Conformément à ces principes, la Commission a fondé ses travaux sur la méthode tripartite, s'efforçant de lutter contre l'influence néfaste des fluctuations violentes et désordonnées du marché au moyen d'enquêtes simultanées sur les mesures à prendre en vue d'agir sur les plans national, bilatéral et multilatéral.

Politiques nationales

34. Dans le cadre de ses études des techniques nationales de stabilisation des prix et d'autres politiques agricoles nationales, la Commission a procédé à l'examen d'une étude préparée par le Secrétariat sur le contrôle des prix agricoles dans certains pays d'Europe occidentale. Elle a estimé que cette enquête pouvait contribuer utilement à faire comprendre les politiques suivies par les états en matière de produits et les problèmes que pose la coordination internationale en ce domaine. A sa vingt-deuxième réunion, la Commission a discuté la nouvelle législation adoptée aux Etats-Unis, qui prévoit l'exportation de quantités limitées de produits agricoles en excédent contre règlement dans la monnaie des pays importateurs.

Politiques et ententes intergouvernementales

35. A chacune de ses réunions, la Commission a étudié les rapports périodiques préparés par le Secrétariat et relatifs à l'évolution des politiques et ententes intergouvernementales concernant les produits agricoles. Ces études générales, qui ont permis à la Commission de se tenir pleinement au courant des plans et des mesures d'ordre intergouvernemental, ont constitué de ce fait le cadre essentiel pour des enquêtes plus spécialisées.

36. Au cours de sa vingtième réunion, la Commission a étudié une étude, préparée par le Secrétariat, sur les contrats bilatéraux de longue durée. Elle s'est félicitée d'avoir eu ainsi l'occasion d'instituer une discussion élargie à propos de ce genre d'accords dont le caractère est essentiellement bilatéral. Si la discussion n'a pas abouti à des recommandations précises, elle n'en a pas moins été marquée par un échange sincère de vues sur les incidences directes et indirectes des accords commerciaux de ce type, et notamment sur leurs incidences à l'égard des pays qui n'y sont pas parties.

37. Au cours de ses réunions, la Commission a pris acte des négociations intergouvernementales qui sont en cours et qui sont parvenues à différents stades en ce qui concerne les accords sur le blé, le sucre, le coton et le caoutchouc. Le Secrétariat a tenu la Commission au courant de sa participation à ses échanges de vues ainsi que des études et des propositions relatives à la politique des produits que la FAO a soumises à certaines de ces réunions spéciales sur les produits.

38. La Commission s'est déclarée satisfaite de ce qu'il a été possible d'établir d'étroites relations de travail avec le représentant de l'ICCICA désigné par la FAO, qui a suivi régulièrement les réunions de la Commission des produits et a pris une part active à ses travaux.

39. En réponse à une demande formulée par le Conseil, la Commission a inscrit à l'ordre du jour de sa vingt et unième réunion l'examen des avantages de la méthode produit par produit par rapport à ceux d'une méthode consistant à étudier plusieurs produits à la fois, en se référant particulièrement aux débats auxquels l'étude de cette question avait donné lieu devant le Conseil économique et social. Les observations de la Commission sur ces questions et sur les questions connexes figurent dans le rapport de sa vingt et unième réunion.

40. L'enquête dont il a été question au paragraphe précédent entre dans le cadre des travaux de la Commission, qui s'attache à l'étude des problèmes de politique internationale qui se posent à l'égard de plusieurs des produits dont s'occupe la FAO. Parmi d'autres questions de cet ordre que la Commission a étudiées figuraient le problème des dispositions à prendre dans les accords internationaux pour assouplir les prix ainsi que certains examens partiels des avantages relatifs des différents types de techniques internationales de stabilisation des produits.

ANNEXE II

VI. COUT DES SERVICES FOURNIS PAR LE SECRETARIAT

42. Les frais concernant les services fournis par le Secrétariat se répartissent en deux rubriques principales: (i) coût des réunions et (ii) documentation.

43. Le coût d'une réunion de la Commission des produits, d'une durée d'une semaine, est évaluée à 5.000 dollars environ. Dans cette somme, les frais d'interprétation simultanée représentent environ 40 pour cent, les frais de rédaction des comptes rendus sténographiques 40 pour cent, et les frais de bureau et d'administration 20 pour cent. Des dispositions visant à charger des travaux relatifs aux comptes rendus des membres du personnel attaché à l'Organisation et qui suivent pour d'autres raisons les réunions de la Commission sont actuellement à l'étude. Ce système imposerait au personnel de l'Organisation un surcroît de travail; mais il permettrait, au cas où il serait possible de l'adopter, de ramener le coût des réunions de 700 à 400 dollars par jour. Il convient également de noter ici que le coût des réunions est proportionnel à leur durée (sauf en ce qui concerne les frais de voyage des délégués, qui sont à la charge des gouvernements). Il s'ensuit que les économies réalisées seraient minimales si la réduction du nombre annuel des sessions allongeait la durée des réunions à proportion - ce qui pourrait bien être le cas étant donné l'ordre du jour chargé de la Commission.

44. Les travaux de la Commission durant la période envisagée ont nécessité l'établissement d'une documentation considérable. On trouvera en annexe la liste des documents de travail publiés par la Commission des produits. Il convient toutefois de noter qu'une grande quantité des documents soumis à l'examen de la Commission est constituée par des études entrant dans le cadre du programme de travail ordinaire du Secrétariat, qui auraient donc de toute manière été préparés, traduits et distribués, que la Commission en ait eu ou non besoin (toutefois, la distribution de ces documents en tant que documents de travail de la Commission entraîne souvent des dépenses supplémentaires dues aux dispositions spéciales à prendre pour leur expédition et peut aussi poser certains problèmes de date). La liste annexe établit une distinction entre (1) les documents préparés spécialement à l'intention de la Commission des produits et (2) les documents soumis à l'examen de la Commission des produits mais non préparés à son intention. Dans certains cas, des textes provisoires d'études entrant dans le cadre du programme ordinaire (par exemple l'étude des mesures nationales de contrôle des prix en Europe occidentale et l'étude sur le contrat de longue durée de la collection. "Etudes sur les politiques en matière de produits") ont été soumis à l'examen de la Commission avant d'être publiés sous forme définitive. Si cette façon de procéder entraîne des dépenses supplémentaires de reproduction et d'envoi, il s'est avéré qu'elle facilitait sensiblement la tâche du Secrétariat. Bien qu'il eût été admis que le Secrétariat ne serait en aucun cas lié par l'opinion exprimée par la Commission en ce qui concerne ces études, publiées sous la seule responsabilité de celui-ci,

les débats au sein de la Commission ont grandement aidé le Secrétariat en lui permettant de connaître l'opinion des gouvernements sur les questions en cause. Cette communication préalable des documents n'est donc pas, semble-t-il, sans utilité et justifie les dépenses supplémentaires relativement minimales qu'elle implique.

VII. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES PRODUITS - OBSERVATIONS GENERALES

50. L'examen rétrospectif du mandat de la Commission des produits conduit aux observations suivantes:-

(1) L'évolution constante de la situation des produits agricoles dans le monde exige que le mandat de la Commission soit suffisamment large et souple. Ses attributions initiales, qui ne concernaient que le problème des excédents posé par les déséquilibres de la balance des paiements, ne tenaient pas suffisamment compte des besoins nouveaux créés par les changements de la situation. D'autre part, le mandat actuel de la Commission, tel que la Conférence l'a fixé de nouveau lors de sa session spéciale de 1950, permet, semble-t-il, à la Commission de remplir les différentes fonctions consultatives qu'elle peut être appelée à assumer,

(2) Par ailleurs, il convient de noter que la Commission a bien commencé par s'occuper de problèmes qui doivent être considérés comme l'une de ses préoccupations essentielles. Avec la réapparition des problèmes relatifs à l'écoulement des excédents, il y aura peut-être lieu de s'attacher de nouveau au rôle qu'une commission intergouvernementale telle que la Commission des produits peut être appelée à jouer pour les résoudre. Dans ces conditions, il serait peut-être intéressant d'examiner brièvement ce que la Commission a déjà fait dans ce domaine. On trouvera à l'Annexe I un exposé sommaire de ces travaux,

(3) Lors de sa sixième session, la Conférence a rappelé à la Commission qu'elle a pouvoir de constituer des groupes de travail. Depuis lors, à l'exception de l'organisation d'une réunion spéciale sur les problèmes du riz, les questions dont la Commission a été saisie n'ont pas exigé, lui a-t-il semblé, de réunions spéciales ou la constitution de groupes de travail. Néanmoins, la Commission ne perdra sans doute pas de vue qu'elle dispose de tels moyens pour renforcer l'efficacité de ses travaux futurs en ce qui concerne certains problèmes de produits,

(4) Il convient de noter que la Commission des produits constitue la seule commission intergouvernementale qui ait été créée dans le cadre des Nations Unies en vue essentiellement d'examiner les problèmes qui se posent pour un certain nombre de produits de base. C'est là un fait que la Commission ne doit pas perdre de vue lorsqu'elle procède à une interprétation de ses fonctions. En particulier, la Commission estimera peut-être qu'il convient de poursuivre et de développer ses études d'ensemble, relatives aux problèmes qui concernent plusieurs produits dont s'occupe la FAO. Parmi ces problèmes, il est certain que l'étude des techniques internationales de stabilisation des prix des produits méritera d'être entreprise avant toute autre.

A N N E X E

COMMISSION DES PRODUITS

LISTE DES DOCUMENTS PARUS DEPUIS LA SIXIEME SESSION DE LA  
CONFERENCE

- CP - Documents préparés spécialement à l'intention de la Commission.
- PO - Documents qui, tout en ayant été préparés, dans certains cas, à la demande de la Commission, faisaient aussi partie du programme ordinaire de travail du Secrétariat et dans certains cas ont paru, soit avant soit après leur soumission à la Commission, au titre du programme ordinaire de publications (Rapports sur les produits, Monographies de produits, Etudes sur les politiques en matière de produits, Articles du Bulletin mensuel, etc.).
- C - Documents qui, tout en étant soumis à la Commission, ont aussi servi de documentation pour le Conseil, la Conférence ou d'autres réunions.
- a) Evaluation des perspectives en matière de produits et recommandations pour les mesures à prendre.

Céréales et produits d'origine animale

- CCP 52/6 - Etude de quelques tendances du commerce mondial de denrées alimentaires PO
- CCP 52/61 - Nouvelle-Zélande - Tendances et perspectives de la production et des exportations de denrées alimentaires PO
- CCP 52/8 rev. - Céréales secondaires CP
- CCP 53/8 - Note sur les céréales CP
- CCP 52/58 - Rapports entre les prix du blé et des céréales secondaires CP
- CCP 52/23 - Blé: Situation et perspective CP
- CCP 52/66 - Note sur la diminution du nombre des chevaux de ferme CP
- CCP 52/9 - Produits d'origine animale CP

Riz

- CCP 52/7 - Etude sur le problème actuel du riz PO
- CCP 52/26 - Le riz: Situation et perspectives CP
- CCP 52/48 - La situation du riz et les problèmes d'approvisionnement C
- CCP 53/3 - Rapport de la réunion spéciale sur le riz tenue à Bangkok C

ANNEXE (suite)

ANNEXE II

Utilisation du lait

CCP 52/30	- Etude de l'OEEC sur le lait et les produits laitiers	CP
CCP 52/60	- Rapport provisoire sur l'utilisation du lait	1/
CCP 53/8	- Méthodes d'encouragement à la consommation du lait	1/
CCP 53/18	- Note sur les activités des Organisations internationales en matière de lait	CP

Matières grasses

CCP 52/10 et Sup.	- Matières grasses	CP
CCP 52/59	- Matières grasses - Rapport No. 4	PO
CCP 53/10	- Tendances de l'utilisation des matières grasses et étude de leur interchangeabilité	PO

Cacao

CCP 52/25	- Cacao: Situation et perspectives	CP
CCP 53/7	- Cacao	CP

Fruits et légumes

CCP 52/29	- Politiques nationales en matière de fruits et légumes.	CP
CCP 52/29 Suppl.	- Production et commerce des légumes en Europe: Résumé de l'évolution récente de la situation	CP
CCP 52/54	- Fruits et légumes en Europe	PO
CCP 53/9	- Commerce international des fruits	CP

Engrais

CCP 52/52	- Engrais - Rapport sur la production et la consommation mondiales	PO
-----------	--	----

Etudes d'ordre général

CCP 53/15	- Situation et perspectives mondiales des produits agricoles	PO
CCP 53/28	- Principales modifications de la situation mondiale des produits agricoles depuis le mois de juin 1953.	CCP

Etudes diverses sur les produits

CCP 52/27	- Produits de la pêche	CP
CCP 53/11	- Soie	PO

b) Réserve alimentaire de crise

CCP 52/21	- Réserve alimentaire de crise - Document préparé par le Secrétariat	C
CCP 52/55	- Rapport du Groupe de travail sur la constitution d'une réserve alimentaire de crise	C

1/ Préparé primitivement à l'intention de la Commission; est également demandé pour figurer parmi les documents du Comité inter. institutions des questions laitières.

ANNEXE (suite)

- c) Examen des obstacles au commerce mondial des produits agricoles  
Renseignements relatifs à certaines restrictions au commerce
- CCP 53/6 - Rapport sur les activités et les conclusions du GATT CP
- Examen des incidences des difficultés de la balance des paiements sur le commerce des produits agricoles
- CCP 53/13 - Le commerce des produits agricoles et la pénurie de dollars PO et C
- d) Politiques nationales et internationales en matière de produits  
politiques nationales
- CCP 52/56 - Contrôle des prix dans certains pays d'Europe occidentale PO
- CCP 52/57 - Le contrat de longue durée PO
- Politiques et ententes intergouvernementales
- CCP 52/19 - Réexamen du mécanisme économique de l'Accord international sur le blé PO
- CCP 53/14 - Considérations sur le projet d'Accord international sur le sucre PO
- CCP 52/12, 44, 67, CCP 53/16 - Politiques et ententes intergouvernementales concernant les produits agricoles C
- Travaux de la Commission
- CCP 53/24 - Travaux de la Commission des Produits depuis la Sixième Session de la Conférence CCP et C
- Ordre du jour: 18ème - 21ème réunions
- CCP 52/2, 22, 51, CCP 53/1 CP
- Rapports: 19ème - 21ème réunions
- CCP 52/47, 69 CCP 53/21 CP
- Comptes rendus: 18ème - 21ème réunions
- CCP 52/20, 49, 70, CCP 53/22 CP

ANNEXE III

LISTE DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS AYANT PRIS PART

A LA VINGT-DEUXIEME REUNION (PREMIERE PARTIE)

DE LA COMMISSION DES PRODUITS DE LA FAO

MEMBRES

Argentine  
Australie  
Belgique  
Birmanie  
Canada  
Cuba  
Egypte  
Etats-Unis  
France  
Inde  
Japon  
Royaume-Uni  
Suède  
Yougoslavie

OBSERVATEURS  
Gouvernements

Allemagne  
Autriche  
Brésil  
Ceylan  
Chili  
Danemark

OBSERVATEURS - Suite

République Dominicaine  
Espagne  
Ethiopie  
Finlande  
Grèce  
Haïti  
Honduras  
Indonésie  
Irak  
Irlande  
Italie  
Mexique  
Nicaragua  
Pakistan  
Pays-Bas

OBSERVATEURS  
Organisations

Fédération internationale des  
produits laitiers  
Fédération internationale des  
producteurs agricoles  
Nations Unies

ANNEXE III

LISTE DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS AYANT PRIS PART

A LA VINGT-DEUXIEME REUNION (PREMIERE PARTIE)

DE LA COMMISSION DES PRODUITS DE LA FAO

MEMBRES

Argentine  
Australie  
Belgique  
Birmanie  
Canada  
Cuba  
Egypte  
Etats-Unis  
France  
Inde  
Japon  
Royaume-Uni  
Suède  
Yougoslavie

OBSERVATEURS - Suite

République Dominicaine  
Espagne  
Ethiopie  
Finlande  
Grèce  
Haïti  
Honduras  
Indonésie  
Irak  
Irlande  
Italie  
Mexique  
Nicaragua  
Pakistan  
Pays-Bas

OBSERVATEURS  
Gouvernements

Allemagne  
Autriche  
Brésil  
Ceylan  
Chili  
Danemark

OBSERVATEURS  
Organisations

Fédération internationale des  
produits laitiers  
Fédération internationale des  
producteurs agricoles  
Nations Unies

Observations du Conseil sur le document C 53/8

Extraits du Rapport de la dix-huitième session du Conseil

24. Outre les questions qui ont été traitées dans ce rapport, on a souligné l'importance qu'il y aurait à ce que la Commission s'occupe de la volaille et des oeufs. Il a été reconnu que des questions peuvent être posées relativement à un produit quelconque au cours de l'examen, auquel procède la Conférence, des conclusions de la Commission sur l'évolution récente de la situation des produits.

25. On a fait état de l'importance qu'il y a à ce que la Commission étudie les produits sous l'angle régional, ainsi que les politiques nationales en matière de prix et le rapport étroit entre les problèmes relatifs aux produits agricoles et les questions économiques de caractère plus général. Le Conseil a pris acte du fait que la Commission entretient des relations étroites avec d'autres conférences et organisations intergouvernementales pour l'étude des problèmes qu'elle n'est pas en mesure de résoudre seule.

26. La Commission devant prochainement examiner la proposition faite par le Gouvernement italien de convoquer une conférence intergouvernementale pour l'huile d'olive, le délégué de l'Espagne a informé le Conseil que son gouvernement avait déjà invité les gouvernements des pays producteurs d'huile d'olive du bassin méditerranéen à participer à une telle réunion.

27. Etant donné qu'il avait, d'une manière générale, décidé de ne pas procéder à une discussion approfondie du rapport, le Conseil n'a pas cru devoir se prononcer sur le projet de résolution qui figure à la page 19 du Rapport de la Commission et a décidé d'en saisir la Conférence. Au moment où le Conseil a pris connaissance de ce projet de résolution, plusieurs délégués ont fait valoir qu'il y aurait lieu de préciser dans le premier considérant qu'il s'agit du mandat de la Commission tel qu'il a été élargi par la Conférence à sa session spéciale, en 1950. On a fait également observer que le texte du projet de résolution, tout en faisant ressortir clairement qu'il serait opportun de ne pas restreindre le mandat actuel de la Commission, ne devrait pas exclure la possibilité de le rendre plus large. La question de la possibilité d'augmenter le nombre des membres de la Commission a été aussi posée. Le sentiment général a été qu'il appartenait à la Conférence d'étudier le mandat futur de la Commission, d'autant plus que la Commission des produits relève de la Conférence et non pas du Conseil.

